

République française

Département de la Haute-Loire

Commune de Montregard

COMPTE RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 7 décembre 2018

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 12

Présents : DUMONT Gérard - FAYARD Jean-François – FURNEL Audrey - JURY Gilles - MATHIEU Marie-Thérèse – MENIS Alexandre - MONGEVILLE Christophe - MONTERYMARD-GRAS Florence - MOULIN Emmanuel - RANCON Raphaël - ROMEAS Frédéric – SAMUEL Béatrice

Absents excusés : MOULIN Martine – RIFFARD David

Secrétaire : MATHIEU Marie-Thérèse

Compte rendu du conseil municipal du 26 octobre 2018

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 26 octobre 2018 et demande aux membres du Conseil de l'approuver.

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

1ère délibération : demande de versement de fonds de concours à la CCPM sur acquisition d'un tracteur d'occasion

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la mise en place d'un fonds de concours «voiries, bâtiments, équipements» par la CCPM à l'attention de toutes les communes membres. Ce fonds de concours vise à aider les communes dans leurs investissements à hauteur de 50 %.

Monsieur le Maire propose de solliciter, auprès de la CCPM, le fonds de concours dans le cadre de l'acquisition d'un tracteur d'occasion pour le déneigement d'un montant de 51 448,80 euros.

Après délibération, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la CCPM pour le versement d'un fonds de concours d'un montant de 25 724,40 euros.

Autorisation approuvée à l'unanimité.

2^e point abordé : prix des services Eau et Assainissement

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les prix des services Eau et Assainissement appliqués depuis 2015 et propose de ne pas modifier ces tarifs pour cette année.

Proposition approuvée à l'unanimité.

2^e délibération : acquisition parcelle terrain H 902 à Monsieur MOURGUE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune a le projet de vendre le presbytère. Pour cela, il est nécessaire d'acquérir la parcelle H 902 de 23 m², jouxtant ce bâtiment et appartenant à Monsieur Gilbert MOURGUE. Cette parcelle donne l'accès pour l'entretien de la cheminée du presbytère.

Monsieur le Maire propose d'acquérir cette parcelle au prix de 200 euros.

Après délibération, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager les démarches et à signer les documents nécessaires à cette transaction.

Autorisation approuvée à l'unanimité.

3^e délibération : proposition d'acquisition du presbytère à Madame CHARDON

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de vente du presbytère, cadastré H 901, et précise que Madame Laurence CHARDON a adressé à la Mairie une proposition d'achat d'un montant de 70 000 euros, sous condition d'acquérir les parcelles H 901 et H 902.

Après délibération, le Conseil municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire à engager les démarches et à signer les documents nécessaires à cette transaction.

Autorisation approuvée à l'unanimité.

4^e délibération : avenant au contrat de fortage de la carrière FAURIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération du 17 octobre 2014, il a été décidé de signer une convention pour l'exploitation de la carrière de Montelis pour une durée de quatre ans, soit du 1^{er} août 2014 au 30 novembre 2018.

La Société des carrières FAURIE a déposé, le 29 septembre 2017, une demande d'autorisation en Préfecture de la Haute-Loire, complétée le 16 février 2018 en vue du renouvellement et de l'extension d'exploiter la carrière, accompagnée d'une demande d'autorisation de défrichage.

Étant donné que la décision préfectorale n'a pas été validée au 30 novembre 2018, la société des carrières Faurie a sollicité, le 15 novembre dernier, l'autorisation de prolonger la durée de l'autorisation pour une durée de six mois.

Monsieur le Maire propose de ce fait la signature d'un avenant n° 1 au contrat de fortage du 30 juillet 2014 pour prolonger le contrat initial jusqu'au 11 mai 2019.

Proposition approuvée à l'unanimité.

5^e délibération : convention de mise à disposition d'un local à l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) de Montregard

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de signer une convention de mise à disposition du local communal, situé sur la parcelle C 493, au lieu-dit Le Garnet, à l'ACCA, afin de définir les conditions liant la commune et cette association.

Monsieur le Maire fait lecture de cette convention qui prendra effet au 1^{er} janvier 2019.

Après délibération, le Conseil municipal approuve cette décision.

Décision approuvée à l'unanimité.

6^e délibération : attribution de chèques cadeaux aux Agents

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, dans le cadre des fêtes de fin d'année, la Mairie souhaite attribuer des chèques cadeaux au personnel communal.

Après délibération, le Conseil municipal approuve l'attribution de ces chèques d'un montant de 166 euros par Agent.

Proposition approuvée à l'unanimité.

7^e délibération : décision modificative n° 5 budget de la commune

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que des crédits budgétaires doivent être ouverts pour des travaux d'investissement qui seront réalisés avant le vote du prochain budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 5 du budget Commune.

Décision approuvée à l'unanimité.

Questions diverses :

- brûlage des sapins : vendredi 11 janvier 2019 à 19 h

- vœux du Maire : dimanche 13 janvier 2019 à 11 h (salle multi activités)